

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 6 septembre 2016 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénommé, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Ovila Morin, Lise Martel André Matte, Réjean Côté, Marc Émond, Patrick Morin, Coline Charrette, Colette Charette Guy Bienvenu, Michel Rozon, Jocelyn Crytes, Paul Lacroix, Jacques Émond, Marie-Paule Gosselin, Daniel Morin.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2016-09-188** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec l'ajout suivant à;

6.13; Pétition

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-09-189** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2016

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-09-190** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 17 AOÛT 2016

Monsieur Ward O'Connor propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 17 août 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-09-191** ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 28-07-2016 au 26-08-2016 pour un montant de 19 091.69 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 65 423.80 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 143 102.29\$

Paiement à même le compte bancaire durant le mois de juillet 16 734.16\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-192 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES  
FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE  
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – DEMANDE DE  
SUBVENTION, DÉMARCHE COLLECTIVE**

---

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité de Montcerf-Lytton veut se doter d'une Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînées (PFM-MADA);

**CONSIDÉRANT** QU'EN adoptant une PFM-MADA la municipalité Montcerf-Lytton veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînées de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'importance que la municipalité Montcerf-Lytton attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînées pourront s'épanouir;

**CONSIDÉRANT** QUE La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau désire, avec la participation d'un minimum de cinq municipalités, déposer une demande au Ministère afin d'être financée pour une démarche collective de PFM/MADA ;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu :

- Que le Conseil de la municipalité Montcerf-Lytton autorise Madame Liliane Crytes, directrice générale de la municipalité Montcerf-Lytton à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRCVG et la municipalité Montcerf-Lytton pour toute information ou document relatif au projet financé;

- Que le Conseil de la municipalité Montcerf-Lytton crée un poste d' élu responsable des questions familiales et du dossier aîné au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînées dans la municipalité;

- Que le Conseil de la municipalité Montcerf-Lytton désigne Madame Christianne Cloutier au poste d' élu responsable des questions familiales et du dossier aîné;

- Que le Conseil de la municipalité Montcerf-Lytton autorise la création du comité qui assurera la continuité des démarches de Politique familiale municipale (PFM) et celle Municipalité ami des aînés (MADA) dont les membres seront possiblement issus des secteurs d'activités suivants :

Représentant du milieu scolaire et de la santé;  
Représentant du milieu communautaire famille, jeunesse et aîné;  
Milieu de vie (associations);  
Représentant des citoyens (famille et aîné);  
Représentants municipaux.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-193 DON**

CONSIDÉRANT QUE le père de Joé Galipeau a lancé une campagne de financement pour son fils qui est atteint de la maladie d'Alstrom, cette maladie dégénérative qui s'attaque aux sens les plus vulnérables.

CONSIDÉRANT QUE Joé avait 10% de vision à la naissance et la maladie s'est aggravée et il ne voit plus;

CONSIDÉRANT QUE les spécialistes au Québec ne peuvent rien faire pour lui, mais il y a des spécialistes en Europe qui pourraient effectuer l'opération, mais les coûts pour les traitements sont estimés à 300,000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire un don de 50\$ et d'inviter la population via la radio CHGA à donner généreusement. Il est entendu aussi qu'une boîte sera installée au bureau municipal pour recueillir des fonds.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-194 BILLETS POUR SPECTACLE  
MAISON DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture a lancé sa nouvelle programmation pour les spectacles 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de faire l'achat de billets pour différents spectacles pour un montant approximatif de 300 \$.

Note; Madame Christianne Cloutier se retire de la décision, car elle est en conflit d'intérêts.

Adoptée

**2016-09-195 AVIS DE MOTION**

Un avis motion est ici déposé avec le projet de règlement par le conseiller Réjean Lafond que lors d'une séance ultérieure un règlement sera déposé pour modifier le règlement #64 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

**2016-09-196 AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est ici déposé avec un projet de règlement par le conseiller Ward O'Connor que lors d'une séance ultérieure un règlement sera déposé pour modifier le règlement #59 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

**2016-09-197 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR SEL À DÉGLACER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé des soumissions par invitation pour 100 tonnes de sel à déglacer;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être reçues au plus tard le 26 août 2016 à 15.00 heures au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées;

Transport Rock et Pauline Patry	121.02\$ la tonne métrique incluant les taxes
Mines Seleine d'Anjou	122.78\$ la tonne métrique incluant les taxes
Sel Warwick	124.17\$ la tonne métrique incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le contrat à Transport Rock et Pauline Patry.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-198 PAVAGE CHEMIN DE LYTTON**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres via le site SEAO pour effectuer des travaux de pavage sur le chemin de Lytton;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être rendues au bureau municipal au plus tard le 6 septembre 2016 à 10.00 heures;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont soumissionné pour ce contrat;

D. Heafy et fils au montant de 131 133.45\$ plus taxes  
Pavage Multi-Pro au montant de 132 452.36\$ plus taxes  
Construction Eldelweiss au montant de 156 428.55\$ plus taxes  
Eurovia construction au montant de 183 492.38\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par le service de génie municipal, le plus bas soumissionnaire est la firme D. Heafy et fils au montant de 131 133.45\$ plus taxes et celle-ci est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE selon notre firme d'ingénieurs recommande à la municipalité d'accepter la soumission de D. Heafy et fils au montant susmentionné avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénommé et il est résolu d'octroyer le contrat à la firme D. Heafy et fils au montant de 131,133.45\$.

Il est entendu que les coûts reliés à ces travaux seront pris dans la subvention de la taxe d'accise (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-199 TRAVAUX CHEMIN DE L' AIGLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres par invitation pour effectuer des travaux sur le chemin de l'Aigle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à scarifier l'asphalte déjà en place et de faire du rechargement de MG 20 sur deux sections du chemin sur une longueur approximative de 1000 pieds;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être rendues au bureau municipal au plus tard le 6 septembre 2016 à 10.30 heures;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé leur soumission;

Transport Pierre Gauthier et filles au montant de 17,756.00\$ plus taxes  
D. Heafy et fils au montant de 28 901.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par le service de génie municipal, le plus bas soumissionnaire est Transport Gauthier et filles et celle-ci est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE selon notre firme d'ingénieurs recommande à la municipalité d'accepter la soumission de Transport Pierre Gauthier et filles au montant susmentionné avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Réjean Lafond et il est résolu d'octroyer le contrat à la firme Transport Gauthier et filles au montant de 17 756.00\$ plus taxes.

Il est entendu que les coûts reliés à ces travaux seront pris dans la subvention de la taxe d'accise (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-200 DEMANDE DE MORATOIRE**

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'agrandissement ou vente sur des terres publiques doit être adressée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations ont été accordées sans consultation auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes doivent respecter les règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'informer le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles que la municipalité de Montcerf-Lytton demande un moratoire sur son territoire pour tout développement ou vente sur les terres publiques dans les limites de la municipalité et demander au ministère de nous aviser pour toute demande et d'attendre l'approbation de la municipalité de Montcerf-Lytton avant d'émettre des autorisations.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-201 RÉSULTAT DU CONCOURS D'EMBELLISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a invité les contribuables à embellir leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE dix-sept personnes se sont inscrites cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu de remettre les prix à ces personnes;

Plus bel agencement; Suzanne St-Martin et Rémy Crites  
au 22 rue du Collège  
un prix de 75 \$

Pour le potager; Lise Martel  
au 507 chemin de Lytton  
un prix de 75 \$

Plus belle plate-bande; Francine Fortin et Raoul Lapratte  
au 151 chemin de Lytton  
un prix de 75 \$

Plus de diversité; Danielle Séguin  
79 chemin du lac Lytton  
un prix de 50 \$

Prix de participation; Claire Lacourcière  
au 182 chemin de Lytton  
un prix de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-202 AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC LYTTON**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton avait déposé une demande de subvention auprès du Gouvernement pour l'amélioration des chemins du Lac Lytton et Bras-Coupé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 5 novembre 2014, confirmation de l'octroi d'une subvention issue de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 125,000\$ sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 100,000\$ a été dépensé en 2014 et 2015 et il reste un montant de 25,000\$ pour 2016;

EN CONSÉQUENCE; sur une proposition de Claude Desjardins et il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la directrice générale d'entreprendre les travaux et d'engager une dépense maximale de 25,000\$ pour les travaux de creusage de fossés et de recharge de MG-20 sur le chemin du lac Lytton.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-203** RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION;  
25,000\$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a accordé une compensation de 125,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour les exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'exercice 2016-2017 ont été effectués sur le chemin du lac Lytton au montant de 30 779.40\$ pour du rechargement de gravier (MG20) et du creusement et creusage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification afin de recevoir ladite subvention de 25,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-204** DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE  
RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE selon les coordonnées des GPS et de Google, la rue principale se termine aux intersections du chemin de Montcerf et du chemin du sixième rang;

CONSIDÉRANT QUE la rue principale appartenait au ministère des Transports auparavant;

CONSIDÉRANT QUE selon les plans du ministère, cette rue se termine au pont du ruisseau Pilon après le cimetière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à la Commission de toponymie du Québec de faire la correction nécessaire sur les plans de la municipalité afin que la rue principale soit indiquée qu'elle se termine après le pont du ruisseau Pilon.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-205** DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
VITESSE RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur la rue du collège dans la zone scolaire est fixée à 30 kms de septembre à juin;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de jeux de l'école est utilisé en tout temps par les jeunes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a une incohérence concernant le changement de vitesse près de l'intersection de la rue du collège et la rue principale;

CONSIDÉRANT QU'il serait important de réduire la vitesse à 30 kilomètres en tout temps pour plus de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu unanimement de demander au Ministère des Transports de réduire la vitesse à 30 kms/hre jusqu'à l'intersection de la rue principale.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

**2016-09-206** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 20 Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice générale,